



TRANSMIS LE 21/05/2025
 REÇU LE 21/05/2025
 AFFICHÉ LE 23/05/2025
 NOTIFIÉ LE 23/05/2025
 PUBLIÉ LE 23/05/2025
 EXÉCUTOIRE !

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2025

DÉLIBÉRATION N°10

OBJET : FINANCES – CRÉATION D'UN TARIF MUNICIPAL – CONSERVATOIRE DE MUSIQUE.

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
 L'an deux mil vingt-cinq, le 15 du mois de mai à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE

M. le Maire : Xavier MELKI.

Adjoint au Maire (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO.

Conseillers Municipaux (*) : Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Bruno DE CARLI, Sophie FERREIRA, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Valentin BARTECKI, Alain MAKOUNDIA, Philippe CHANIAUD.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Conseillers Municipaux (*) : Stéphane AUBOIN, Pasionaria ENEDAGUILA, Camille PRÉVOST.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION !

Conseillère Municipale (*) : Françoise MENDY-LASCOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE.

Conseiller Municipal (*) : Florent BATIER.

ABSENTS ayant donné Procuration

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Étiennette LE BÉCHEC : Patrick BOULLÉ
 Hervé GALICHET : Henri FERNANDEZ
 Stéphane VERNEREY : Claire LE BERRE
 Irène CORNUAU : Michelle SCHIDERER
 Dominique ASARO : Xavier MELKI

Thierry BILLARAND : Alain VERBRUGGHE
 Françoise GONZALEZ : Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO
 Rachel SABATIER GIRAULT : Laurie DODIN.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION !

Vincent MULOT : Françoise MENDY LASCOT

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

Océane USTASE : Florent BATIER.

Secrétaire de séance : Sabrina FORTUNATO.

Le Conseil Municipal, convoqué le 7 mai 2025, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.



CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2025 DÉLIBÉRATION n°10

OBJET : FINANCES – CRÉATION D'UN TARIF MUNICIPAL – CONSERVATOIRE DE MUSIQUE.

Le Conseil municipal

VU les articles L.2122-22-2 et L.2144-3 du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est compétent pour créer, modifier et adopter les tarifs s'appliquant aux prestations municipales ; la modification des tarifs dans une limite de 3% restant de la compétence du maire en vertu de la délégation accordée par le conseil municipal en séance du 29 septembre 2022,

CONSIDÉRANT que la ville prend part depuis 2016 au projet orchestral DEMOS dont la finalité est de proposer un apprentissage de la musique classique à des enfants ne disposant pas d'un accès facile à cette pratique notamment pour des raisons économiques et sociales,

CONSIDÉRANT que le projet ne sera pas renouvelé à l'identique et que les ateliers musicaux, jusque-là dispensés gratuitement au sein de l'espace Fontaines, seront remplacés par une intégration des élèves dans les cursus normaux du conservatoire et qu'il convient de permettre aux élèves de pouvoir poursuivre leur cursus malgré les difficultés financières rencontrées par leurs familles,

CONSIDÉRANT la nécessité de créer un tarif spécifique d'inscription au conservatoire pour les élèves participant à la session en cours du dispositif DEMOS, applicable au 1^{er} juin 2025,

APRES l'avis de la Commission Ressources et Développement du 29 avril 2025,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL

Article 1^{er} : FIXE le tarif à visée sociale dit « passerelle » au conservatoire de musique, à 90 € par an soit 30 € par trimestre à raison des trois trimestres de l'année scolaire, pour les élèves participant à la session en cours du dispositif DEMOS. Ce tarif est applicable au 1^{er} juin 2025. Ce dispositif tarifaire est proposé aux familles pour une période triennale.

Article 2 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 3 : PRÉCISE que le Maire et/ou la Comptable Publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

A L'UNANIMITÉ des votants

Pour : 39 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

POUR EXTRAIT CONFORME

Xavier MELKI

Maire de Franconville-la-Garenne

Conseiller régional d'Ile-de-France



Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire

Le 23 mai 2025

Caractère Exécutoire



Mme Claire ZEBERRE

Acte à classer

DEL15052025Q10

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-05-21T13-13-12.00 (MI261327651)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20250515-DEL15052025Q10-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : FINANCES - CRÉATION D'UN TARIF MUNICIPAL - CONSERVATOIRE DE MUSIQUE.

Date de décision : 15/05/2025



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgétaires
7.1.5. autres actes budgétaires : transferts de crédits, etc...

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 10 - FIN - Tarif conservatoire.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 21/05/25 à 13:13

Par SADEQ Fatiha

Transmis

Date 21/05/25 à 13:13

Par SADEQ Fatiha

Accusé de réception

Date 21/05/25 à 13:17